

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Valve Grinding Paste

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Valve Grinding Paste  
No du produit VG4YXL, HLVG4Y, VG4Y, VG4R, SIMC31, VG4, VG4NWL, PR2G, 246301, VG4RA, 62463012106, HMTN1001A  
Notes d'enregistrement REACH C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de soins pour automobiles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### **Importateur CH:**

Jasa AG  
Müslistrasse 43  
8957 Spreitenbach  
Phone: +41 (0)44 431 60 70; Fax: +41 (0)44 432 63 17; info@jasa-ag.ch; www.jasa-ag.ch

**Service chargé des renseignements :** Produktmanagement , Frédéric Huber, Phone: +41 (0)44 439 90 66

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Informateur en cas d'urgence :** Toxikologisches Informationszentrum, Zürich (STIZ), Tél. 145

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

Notes d'enregistrement REACH C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

## 4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Conduire à l'hôpital si une grande quantité a été consommée.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter que l'eau n'entre dans l'égoût ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

@@@Spillages will prove to be slippery.@@@

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

## 6.4. Référence à d'autres sections

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Valve Grinding Paste

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Description Des Ingrédients

WEL = Workplace Exposure Limits

Ingredients non dangereux

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Utiliser des masques à poussière spécifiés.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Nitrile bleu, sans poudre, catégorie 3

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Mou. Solide
Couleur	Foncé. Gris.
Odeur	Inodore.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point d'éclair (°C)	>61°C

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

# Valve Grinding Paste

Matières À Éviter  
Oxydants forts.

## **10.6. Produits de décomposition dangereux**

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

Mises En Garde Sur La Santé

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

#### **12.1. Toxicité**

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **12.6. Autres effets néfastes**

### **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

#### **14.1. Numéro ONU**

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

# Valve Grinding Paste

## 14.4. Groupe d'emballage

## 14.5. Dangers pour l'environnement

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

##### Législations nationales

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ND 2098-174-99. Directive 91/155/CEE de la Commission modifiée par la directive 2001/58/CE de la Commission (fiches de données de sécurité) en application de la directive 1999/45/CE du Conseil et la directive 67/548/CEE du Conseil. Décret no 95-326 du 20 mars 1995 relatif aux obligations de sécurité concernant la distribution de certains liquides à base de monoéthylène glycol. Tableau des maladies professionnelles n°84

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Commentaires De Mise À Jour

##### Le changement de nombre de référence

Émise Par	Technical Department
Date de révision	03/02/2014
Révision	10
Remplace la date	18/03/2013
No FDS	12570
État De La Fiche De Sécurité	Approuvé. 25-02-05

##### Phrases - R (Texte Intégral)

NC Non classé.

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.